



On faisait de la
RÉPARATION PÉNALE

1999 - 2025

Histoire du service de
réparation pénale de l'Aidaphi

Après 26 ans d'existence, le Service de Réparation Pénale ferme définitivement ses portes.

Héritiers(ères) de ceux qui l'ont ouvert, nous ne pouvions pas mettre la clé sous la porte sans rendre hommage à ceux qui l'ont construit au fil des années mais aussi, et surtout, sans témoigner de notre fierté à avoir accompagné de jeunes auteurs d'infractions pour les aider à réparer les conséquences de leurs actes et ainsi restaurer leur image et leur estime d'eux-mêmes.

Ce livre a pour objectif de laisser trace de ce que « réparer » a signifié pour nous, professionnels, jeunes, parents que nous avons accompagnés et pour les partenaires qui nous ont soutenus dans nos missions.

Nous voulons y décrire la mesure de réparation pénale en alternative aux poursuites telle que nous l'avons fait vivre : une mesure individualisée, qui vise à permettre au mineur auteur d'infraction d'opérer les changements - dans son rapport à son environnement et dans son quotidien - propices à sortir d'une trajectoire délinquante.

LA RÉPARATION PÉNALE

C'EST QUOI ?





En décembre 1997, la direction régionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse saisissait l'Aidaphi pour étudier un projet d'ouverture d'un service de réparation pénale introduite par la loi du 4 janvier 1993 dont le SIOE d'Orléans pourrait être le support.

Cette demande s'inscrit dans un contexte national de recrudescence de la délinquance et d'une volonté politique d'augmentation des réponses en alternative.

Elisabeth GUIGOU, Garde des Sceaux annonce « qu'il faut veiller à ce qu'un acte de délinquance même mineur, même commis par un très jeune adolescent ne reste pas sans réponse judiciaire effective, car il faut éviter que ne se développe chez ce jeune un sentiment d'impunité source évidente de récidive ».

C'est ainsi que l'Aidaphi amorce une réflexion sur sa conception de la réparation, ses possibilités de développement. Le projet initial proposé par l'Aidaphi considère la mesure comme « une mesure éducative qui vise à une restauration de la personne du mineur [...] tout en considérant le rapport à la loi et le préjudice aux victimes ». L'Aidaphi pose ainsi en 1998 les fondations d'un service de protection de l'enfance reposant sur des valeurs éducatives fortes pour aider les jeunes à se situer comme auteur et favoriser un processus de responsabilisation où « émerge le désir de prouver aux autres et à soi même qu'on est capable de vivre en société de façon positive » (Maryse VAILLANT).

De 1999 à 2025, les professionnels du service de réparation ont su prendre en compte les attentes judiciaires, adapter les pratiques aux évolutions, et ont su se saisir du formidable espace de créativité, de relations, d'échanges qu'offre la mesure de réparation pénale pour semer auprès de ces jeunes quelques graines de responsabilisation, de considération de l'autre, de lien social, d'estime de soi... pour faire de tous ces jeunes rencontrés les citoyens de demain et dont les professionnels du service et l'association ont souhaité laissé une trace à travers l'écriture de ce recueil.

Christelle Peigneau,
Directrice du secteur d'activité de la Protection de l'enfance

Ordonnance 1945

1990 l'Éducation Surveillée devient la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ)

1993 Création de la mesure de réparation pénale par le loi

2002 Abaissement de la majorité pénale de 10 à 13 ans et réintroduction de la notion de discernement dans la justice mineure

2007 Introduction de la composition pénale dès 13 ans et exception de l'excuse de minorité de 16 à 18 ans

2014 Abrogation des peines planchers et rétablissement de l'excuse de minorité de manière systématique

2016 Création des stages de citoyenneté

2021 Entrée en vigueur du code de la Justice Pénale des Mineurs



1999 création du service de réparation pénale

2013 introduction d'ateliers collectifs

2016 baisse du nombre de mesures

2025 fermeture du service

“La réparation en alternative aux poursuites a notamment pour objectif de proposer une réponse rapide et adaptée à l’infraction commise et à la personnalité du jeune, ainsi qu’aux attentes de la victime quand elle est mise en œuvre de manière directe. Elle permet également d’éviter l’engagement des poursuites pénales à l’encontre d’un jeune primo délinquant et/ou auteur d’une infraction de faible gravité.”

Source :

le référentiel des pratiques éducatives (2ème édition) édité par le Ministère de la Justice septembre 2022



ZOOM SUR L'ORDONNANCE DE 1945

- Primauté de l'éducatif sur le répressif
- Juridiction dédiée aux mineurs
- Atténuation de la responsabilité pénale pour les mineurs

UN DISPOSITIF D'INSERTION ET DE RÉINSERTION

Dans de nombreux cas, la réparation pénale constitue une alternative pertinente à la condamnation de certains mineurs, leur permettant d'être accompagnés dans une réflexion sur leur délit et ses conséquences pour la victime, pour la société. En favorisant cette prise de conscience, elle permet la construction d'un projet d'insertion et/ou de réinsertion durable.

UNE RÉPONSE JUDICIAIRE AUX VICTIMES

La réparation pénale ne bénéficie pas seulement aux auteurs des délits, elle répond également aux besoins des victimes d'une réponse judiciaire.

LA PLACE DES PARENTS/RESPONSABLES LÉGAUX

En associant les responsables légaux du mineur dès la mise en place de la mesure de réparation puis tout au long de celle-ci, elle permet de les mobiliser dans le processus éducatif de prise de conscience de la responsabilité civile et pénale du mineur.

UN OUTIL DE COHÉSION SOCIALE

Le service de réparation pénale joue un rôle essentiel dans la promotion de la cohésion sociale. En favorisant le dialogue entre les personnes mises en cause, les victimes et la société, il contribue à apaiser les tensions et à renforcer le sentiment de sécurité collective. Bien que le maintien du service de réparation pénale représente un coût à court terme, il génère des économies significatives à long terme. En réduisant la récidive, il diminue les dépenses liées à l'incarcération, aux interventions policières et aux dommages causés par de nouveaux délits.

UN MINEUR EST UNE PERSONNE EN COURS DE CONSTRUCTION...



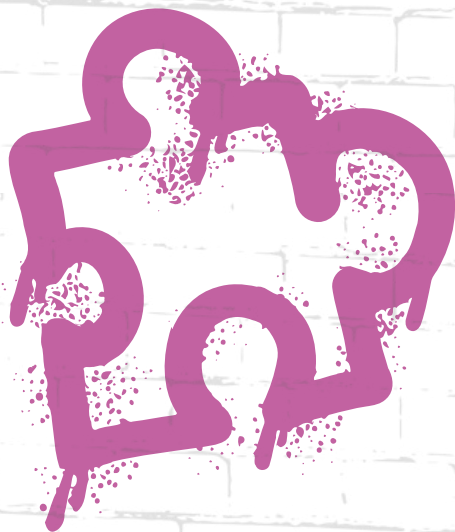
« Il/elle a besoin de temps pour grandir. Nous ne pouvons donc pas lui poser une étiquette définitive. Voilà pourquoi la mesure de réparation pénale en alternative aux poursuites doit, elle aussi, être constamment dans la construction, avec le/la jeune accompagné-e.

Si les modalités, notamment celles retenues pour l'activité de réparation ont pu évoluer, la mesure est restée fondamentalement la même au fil du temps et quelle que soit la personnalité du/ de la travailleur-se social-e qui l'exerçait. Sa mise en œuvre a varié en fonction de la situation du/de la mineur-e et de la relation nouée avec lui/elle.

Certaines mesures étaient uniquement centrées sur le délit, mais il arrivait souvent que l'intervention prenne une dimension d'investigation et d'accompagnement. Cela s'explique par la double mission du service - investigation éducative et réparation pénale - et par l'attachement des travailleurs sociaux à la réussite des jeunes. Les accompagnements pouvaient durer au-delà de l'échéance, le temps de trouver le relais adapté et de mener à bien une relation où adulte et mineur se sont réciproquement attachés. »

Halima R'Hbali, assistante de direction

LES GRANDES ETAPES DE LA RÉPARATION PÉNALE



LE DÉLIT, UNE PORTE D'ENTRÉE



L'entrée dans le dispositif se fait par un premier rendez-vous avec le jeune et sa famille, fixé au Tribunal, sur réquisition du Parquet. Soit la convocation leur est remise par les Officiers de Police Judiciaire en sortie de garde à vue ou d'audition, soit les jeunes la reçoivent à leur domicile.

L'intervenant du Service de Réparation Pénale rencontre le jeune et sa famille au Tribunal Judiciaire, en lieu et place du délégué au Procureur de la République, afin de présenter la mesure et de recueillir leur accord.

« Le jeune et sa famille arrivent avec une convocation très formelle au tribunal. Le stress est perceptible chez chacun. Ce temps solennel, tant dans l'organisation de cette rencontre que par le lieu où elle se déroule, laisse émerger et permet de percevoir avec authenticité les émotions vives de chacun.

Il met en lumière la nature des relations familiales. Une rencontre chargée d'informations, [...], d'histoire, de parcours qui nous permet d'avoir un premier éclairage sur le contexte du délit, le contexte de vie du jeune et le positionnement de chacun. Une rencontre riche, où se noue déjà la relation éducative ... »

Lucie Saban, éducatrice spécialisée



PARFOIS LA RENCONTRE A LIEU...

« Moi j'aime la première rencontre, chacun des personnages joue son rôle. J'arrive en retard, la famille est inquiète. Le jeune affiche une mine renfrognée ou hagarde. J'explique la mesure en 5 min Et puis on rentre dans les questions, les miennes surtout . Certaines sont volontairement floues et j'observe comment ça prend, qui prend la parole. Parfois il faut donner sa place au parent, parfois, c'est au jeune qu'il faut ménager une place parce que son parent en a lourd sur la patate d'inquiétude et de désarroi face à cet enfant qu'il ne reconnaît plus. Parfois y a de l'agressivité, c'est mes moments préférés !

J'aime le moment où l'avocat comprend que son client a tout intérêt à donner son accord. Je me rappelle de cet avocat qui était le seul accompagnateur à ce rendez-vous, le seul d'ailleurs à défendre ce jeune depuis plusieurs années. Il est arrivé toutes griffes dehors, arrogant et sûr de lui, pour ensuite conseiller à son jeune client d'accepter la mesure.

J'aime, parce que c'est toujours une surprise, un nouveau challenge pour moi mais je le sais aussi, un nouvel élan pour eux. Car j'en suis convaincue : au bout de ces 5 mois, quelque chose aura changé pour eux. »

Tumata Lemaire, éducatrice spécialisée



... ET PARFOIS PAS

« Ce jour-là, l'éducatrice de permanence a des rendez-vous, mais elle attend... Je suis là. Je suis là, dans un bureau surchauffé du palais, Et j'attends... J'attends.

J'attends ceux qui n'attendent plus rien, et qui ne viendront pas.

Je suis le pansement sur la jambe de bois,

mais je peux aussi être l'allumette dans la cheminée.

Cette petite flamme qui pourrait tout allumer. »

Lucie Chabba, éducatrice spécialisée

LE DOCUMENT INDIVIDUEL DE PRISE EN CHARGE

C'est le point de départ de l'accompagnement. D'abord, l'intervenant-e y consigne les réponses du jeune et de ses parents au sujet de leur positionnement respectif face à ce passage à l'acte et quant au contexte dans lequel celui-ci s'inscrit. Les objectifs de travail et de réparation sont ensuite fixés ensemble, entre le jeune auteur, ses parents et le/la professionnel-le.

« Que s'est-il passé ? à votre avis comment on en arrivé là ? quelles ont été les conséquences pour toi, pour ton entourage ? et pour la victime ? que s'est-il passé pour lui/ elle, qu'est-ce qu'il/elle a pu ressentir, vivre ? selon toi, que faut il réparer ? comment ? »

« J'ai pas réfléchi », « C'est l'influence des autres », « C'est lui qui a commencé », « Ils ont dû être stressés ? », « Je voudrais retrouver la confiance de mes parents », « Je voudrais m'excuser »...

L'ADHÉSION À LA MESURE



Si la mesure de réparation pénale s'inscrit dans une logique éducative visant à responsabiliser le jeune auteur d'infraction tout en évitant l'engrenage judiciaire, son efficacité repose en grande partie sur son adhésion au processus. Or, nombreux sont les jeunes qui se montrent réfractaires dès les premiers échanges, souvent en raison d'une méconnaissance de la mesure, d'une défiance vis-à-vis des institutions, d'un sentiment d'injustice ou d'une profonde indifférence. Le premier rendez-vous avec l'éducateur va alors s'avérer déterminant puisqu'il va constituer un temps de rencontre fondamental où se joue la possibilité de créer un lien de confiance et de donner du sens à la mesure. C'est dans cet instant initial que se construit — ou non — la motivation du jeune à s'impliquer dans une démarche réparatrice et ainsi transformer la contrainte en une véritable opportunité éducative.

Sahra Daghoughi, éducatrice en formation au SRP



LES RENDEZ-VOUS INDIVIDUELS

Ils sont, en théorie, au nombre de cinq. Toutefois, l'accompagnement se veut global et peut porter sur tout ce qui fait risque ou danger pour le mineur. En effet, les échanges portant sur le contexte qui a pu contribuer au passage à l'acte, il est courant que les jeunes investissent cet espace de parole pour aborder ce qui leur pèse dans leur quotidien : difficulté dans la scolarité, les relations intra familiales, l'insertion, problème de santé...



“D’auteur, devenir acteur”



Les entretiens éducatifs offraient des espaces d'expression, de réflexion. Ils permettaient à chacun de faire des ponts, créer des liens dans les évènements de leur histoire.

En quelques rencontres, les adolescents apprenaient ou ré- apprenaient l'empathie, se mettant à la place de l'Autre, victime, et à la place de leur famille.

En quelques rencontres, les parents reparlaient à leur enfant, le considéraient autrement que comme un « Auteur », le voyaient se réconcilier avec l'Autre, avec eux, avec lui- même.

L'éducateur (-trice) spécialisé (-e) amenait, en cinq à huit rendez- vous, le jeune à réparer son geste et, ainsi, à se réparer lui- même.

Souvent, le passage à l'acte délictueux s'impose à un moment de vie où tout va de travers : des parents qui se séparent, qui se déchirent, qui rencontrent des problèmes de santé, une petite amie qui part, une absence de perspective d'orientation, des fréquentations qui entraînent vers le bas...

La mesure de Réparation Pénale ne traite pas l'acte sous la forme de la sanction, de la punition, de la répression, de la condamnation.

Elle le traite sous celle de la réflexion, de l'élaboration, de l'expression, de la mise en mots, de la mise en sens, de la mise en liens.

Elle amène à la responsabilisation, à l'attention, à l'intention : « d'auteur, devenir acteur », pour paraphraser une professionnelle du service.

Faire société, s'inscrire pleinement comme citoyens, tels étaient les principes essentiels du Service de Réparation Pénale.

Nathalie Choudat, cheffe de service

La confiance



J'ai été très souvent surprise de la qualité et du contenu des échanges avec les jeunes dont la plupart ont bien investi cet espace de parole. En effet, ils ont pu régulièrement confier leurs difficultés familiales, leurs relations aux autres, leurs craintes, leurs addictions, leurs envies... Ces échanges ont pu avoir lieu parce qu'un climat de confiance était instauré. Cela m'a permis de cerner les jeunes dans leur environnement, de repérer leurs difficultés et potentialités afin de les amener par la suite à un travail de réflexion autour de leur délit et plus largement sur eux-mêmes.

Jessica Caracas, éducatrice spécialisée



« Des fois quand je venais ici, j'oubliais la bêtise pour laquelle j'étais là, tellement je pouvais me vider. Ça me mettait en confiance de parler avec une personne qui m'écoute et me comprend ».

D. 15 ans



En salle de réunion, on entend : « C'est dur, j'en ai marre de faire pleurer les enfants ». Et l'équipe de répondre : « Vous aidez les enfants à mettre des mots sur ce qu'ils ressentent, sur ce qu'ils vivent ».

C'est le moment où l'on mesure l'intensité des entretiens en réparation pénale, tout ce que le/la professionnel-le accepte d'emmagasiner pour laisser au mineur la place de déposer son vécu émotionnel.

Dans la mesure de réparation pénale - telle que nous la pratiquions - il y a un avant et un après.

Les remerciements et les témoignages d'enfants et de parents le disent : « il y a eu du changement et c'est grâce à vous »

Les lapins



Les lapins

Ceux des jeunes : Ils parlent de fuite, d'impulsivité, de vivre dans l'instant présent : « j'étais avec mes potes, j'ai oublié »

Les pires, ceux des adultes, et surtout des institutions de la protection de l'enfance, ceux du tribunal, des convocs mal rédigées...



Le moment de bascule



« C'est l'étape cruciale d'un pas en avant, le moment où le gamin prend conscience de tout ce qu'il a en lui , de tout ce qu'on essaie de lui pointer en entretien et le moment où il accroche et il y croit. Il se sent effectivement acteur.

M. nous arrive à la réparation pénale alors qu'il n'aurait jamais dû en passer par là parce qu'il est multirécidiviste. C'est un moment de sa vie où il est quasiment majeur. Probablement, il se rend compte des enjeux et, d'autre part, il est un peu plus ouvert et paisible avec les adultes. Du coup, il est accessible à l'échange. Il y a cet entretien où il me dépose son histoire. Au début, j'y comprends pas grand-chose. Il raconte qu'il est gérant de terrain, qu'il a été lui-même victime et qu'il a dû déposer plainte. Une « vie de **** » comme il dit, une maman qui essaie de tenir les rênes, un papa duquel il était très éloigné et qui était très souvent incarcéré. Lui, il ne comprend pas les attentes de sa mère parce qu'il fait de l'argent. Donc on décortique tout pendant les entretiens et un jour, il bascule. On fait le pari, lui et moi, qu'il est capable de faire des choses chouettes et de transposer, dans des choses légales, les compétences qu'il a en tant que gérant de terrain. Je deviens le réceptacle de la preuve qu'il voudrait se donner à lui et à sa famille de qui il est au niveau humain. Moi, je prends l'engagement de le mettre devant ses responsabilités s'il ne tient pas son pari. Il investit sa mesure de réparation pénale alors que certains n'auraient pas misé 3 secondes sur lui. Un jour, au moment de partir, il me dit : « je suis venu en voiture » Il était tout juste majeur et venait d'avoir le permis mais il n'était pas assuré. Je dis : « M., je suis pas d'accord , tu prends pas ta bagnole ». Les collègues n'y croyaient pas mais sa bagnole était bien dans la rue. Il est revenu la prendre une fois l'assurance régularisée. J'appelle sa mère : « tout va bien votre fils a laissé sa voiture. Il a compris ». ça veut pas dire qu'il a compris pour toute sa vie mais il a connu un moment où l'on n'a pas douté que sa parole tiendrait. »

Karine Violon, éducatrice spécialisée

UN TRAVAIL D'ÉQUIPE

Les réunions



Lors des réunions de dossiers, avec l'appui de l'ensemble de l'équipe, le professionnel intervenant pouvait poser à voix haute les questions, les doutes, qui le traversaient. L'éducateur(-trice) se posait la question de la stratégie d'intervention, de la validation ou de l'invalidation, de la nécessité d'adresser une Information Préoccupante au Département, ou un signalement au Parquet. A l'issue du débat, la décision prise, portée par le professionnel auprès du jeune et de sa famille, était le reflet de ce travail collégial. Les réunions de service, quant à elles, permettaient de travailler l'ossature de la mission - mise à jour des outils ou élaboration de nouveaux projets - et de traiter les questions de coordination et d'organisation matérielle, dans un contexte où la mission d'investigation pouvait fréquemment « grignoter » la mission de RP.

Outre ces temps « officiels », les échanges informels au sein de l'équipe étaient courants, afin de « débriefier un entretien complexe », de réfléchir à une orientation, de trouver des outils pour poursuivre l'accompagnement

Nathalie Choudat, cheffe de service

Psychologue au SRP



« Comment répondre à ce questionnement essentiellement psychoéducatif de ne pas réduire le jeune concerné par une mesure de réparation pénale à son acte délictueux ?

Comment adosser à l'action de réparation pénale la déconstruction de tout un système de défenses psychiques et tenter d'appréhender la complexité de la situation individuelle, familiale et sociale du jeune, et ce au-delà du prisme de son passage à l'acte ?

C'est en partant de ces deux postulats que je me suis emparée de ce défi (oui, car à 0,04 ETP, c'est un défi !) qu'est la place du psychologue dans une mesure de réparation pénale. Un(e) collègue me sollicite lorsque des inquiétudes émergent sur la construction psychique du jeune, une construction qui pourrait freiner ou empêcher la dimension de réparation.

Si cela se passe majoritairement sur les temps de réunions d'équipe, j'ai été également amenée à rencontrer individuellement certains jeunes lorsqu'une évaluation plus approfondie paraissait nécessaire, voire incontournable.

Malak Jallou, psychologue

LE BILAN

« On fait le bilan, calmement,
en se remémorant chaque instant... »

Ce dernier rendez- vous permet de dire et retranscrire, non seulement, le chemin parcouru par le jeune, mais aussi l'évolution du regard de sa famille : la colère, la déception, la honte, la peine ont, souvent, laissé la place à la fierté, l'écoute, la considération, le dialogue.

C'est un fil tressé à trois, ou plus, car chacun de sa place – jeune, parent, professionnel - vient témoigner de ce cheminement. Parfois aussi, c'est le moment d'un passage de relais : nos dernières préconisations au jeune et à ses parents, le chantier qu'ils ont ouvert avec nous et dont nous leur rendons les clés pour qu'ils le poursuivent ensemble, le partenaire auprès duquel nous leur proposons d'aller poursuivre le travail engagé au fil de nos entretiens...





« C'est le moment tant attendu... Le bilan !

La fin de cette mesure que tu as assumée de ton mieux, comme tu as pu... Ces 5 mois ont modifié quelque chose en toi ! Une prise de conscience, un gain en maturité, un regard sur l'Autre, sur toi, sur ton acte et tes responsabilités qui a changé... Quel moment privilégié de pouvoir t'entendre mesurer tout ça, t'entendre le dire avec tes mots, t'entendre remercier ceux qui t'ont accompagné et t'adresser que c'est toi et toi seul qui en est l'artisan !

Quelle réussite pour nous d'avoir participé à ton éveil Citoyen et parfois, de t'avoir fait croire en toi ! Et quelle fierté de pouvoir te témoigner de tes compétences insoupçonnées ! Parfois on t'a dit que c'était pas gagné ou bien que tu nous as inquiété. On s'est même fâché, on t'a pas lâché et on a accueilli tes parents désespérés...Mais, le plus souvent, on s'est accroché!... Ça valait tellement le coup !

C'est le moment de l'au revoir... Parfois tu es parti sans te retourner. Parfois tu (on ?) avais la gorge nouée, fier et rempli de cette étape fondatrice que tu as traversée.

Pas facile de se quitter ! Sois tranquille, nous témoignerons de ta transformation, de ta réflexion et de notre confiance en ta capacité à « réfléchir avant d'agir », à mesurer tes responsabilités et à considérer l'Autre, la victime, la société, avec davantage d'empathie et de solidarité.

Tu as réhabilité ta place dans la société, tu as mesuré les conséquences pour la victime et la culpabilité a fait place à la responsabilité... Tu as réparé ! Cette mesure tu l'avais bien méritée...

Parfois, le bilan c'est aussi pouvoir se dire que ce qu'on te propose ici, ça ne suffit pas. Mais on ne te laisse pas tomber! On t'explique tout ça. Tu es parfois dépité, dégoûté, tes parents, affolés, mais on espère qu'un passage devant le magistrat, un accompagnement plus long et plus contraint pourra mieux t'aider à grandir. »

Karine Violon, éducatrice spécialisée

« Le programme du SRP m'a donné la possibilité de repartir à zéro et de faire les choses proprement. [...] Il permet de sauver des jeunes qui risquent de s'égarer, en privilégiant l'éducation, la compréhension et la parole plutôt que la sanction pure.

Comprendre le pourquoi d'un acte est essentiel : bien souvent, on ne voit que le geste sans chercher à comprendre le contexte.

Dans mon cas, mon délit est survenu l'année de la perte d'un proche. Cela ne justifie en rien mes actes, mais savoir que des personnes prennent le temps d'écouter, de comprendre et d'accompagner, donne de la force et l'envie de s'en sortir. »

B. 18 ans

« Merci beaucoup pour ces coordonnées que nous gardons avec nous.

Nous prenons aujourd'hui le relais et avons compris certaines choses hier auxquelles nous serons vigilants. Notre fils est à nouveau sur les rails et nous sommes confiants que nous saurons l'accompagner au mieux sur le chemin dont vous parliez. Celui où il pourra trouver de belles choses - et laisser les moins belles.

Nous éprouvons de la gratitude envers vous !

Vous avez vraiment été au top avec A et avez su gérer la situation pour l'aider au mieux avec beaucoup d'humanité. Merci.

Et sommes reconnaissants également à l'administration qui nous a permis cette mesure raisonnée et ce soutien.

Bien à vous, **Madame G. mère de famille** »

LE RAPPORT DE FIN DE MESURE

Le rapport de fin de mesure rend compte, de façon synthétique, de l'intervention éducative de cinq mois qui s'est déroulée auprès du jeune auteur, de ses parents et de la victime.

Il retrace le cheminement réflexif de l'auteur, depuis la première rencontre, majoritairement au Tribunal, jusqu'à l'entretien de bilan.

Il évoque les outils utilisés pour étayer la réflexion : textes de lois, jeux de société, ligne de vie, génogramme, jeu de rôle....

Il s'adresse au Parquet. Toutefois, les professionnels le rédigent en veillant à ce que leurs mots puissent être lisibles pour le mineur. S'il demande, un jour, à accéder à son dossier, il nous importe que notre écrit témoigne fidèlement, de la première à la dernière phrase, de la manière dont les choses se sont maillées pour lui.

Le rapport de fin de mesure rend compte également de l'action de réparation pensée pour et avec le jeune auteur.

Enfin, il indique la position du Service quant à la validation (ou l'invalidation) de la mesure, eu égard à la participation du jeune, son authentique mise au travail, les risques éventuels de récidive.

RENDRE COMPTE AU JEUNE ET À SA FAMILLE



« Dire au procureur c'est bon c'est ok , la mesure est validée, ça c'est les dernières phrases mais la partie sur le déroulement de la mesure c'était pour le gosse parce que s'il a accès à son dossier un jour, s'il le demande, l'écriture de rapport j'y ai mis du temps et des lignes pour qu'il puisse un jour lire, de la première à la dernière phrase, comment les choses se sont maillées pour lui. »

Karine Violon, éducatrice spécialisée

REPARER QUOI,

REPARER QUI ?



LA RÉPARATION DIRECTE À LA VICTIME

Le travail avec la victime, une spécificité du SRP

La particularité du Service de Réparation Pénale réside dans une approche qui porte à la fois sur l'auteur et sur la victime. Inscrite dans le projet de service dès sa création en 1999, elle a été renforcée par la réforme du Code de justice pénale des mineurs, qui met davantage l'accent sur les victimes dans le cadre des mesures alternatives aux poursuites judiciaires.

Le travail avec les victimes transforme la perception du professionnel, autrefois centrée sur le mineur auteur d'infraction que nous accompagnons. Pour autant il s'agit d'une plus-value dans l'accompagnement, y compris pour le jeune auteur. Les victimes qui refusent une réparation directe expliquent qu'elles ont déjà « tourné la page » ou qu'elles se sentent frustrées par les alternatives aux poursuites judiciaires, ayant l'impression que la justice n'est pas assez sévère. Le service mettra alors en œuvre une "réparation pénale indirecte".

Quand une victime accepte la rencontre avec l'auteur, cela nécessite un travail de préparation avec les deux parties. Dans un processus de restauration, la médiation doit permettre à la victime :

- D'être informée, en direct, des motivations de l'auteur dans ce passage à l'acte
- D'exprimer ses ressentis, de se sentir entendue et validée
- D'entendre l'auteur des faits assumer véritablement sa responsabilité

Dans nos entretiens avec l'auteur, nous lui demandons d'envisager les faits du point de vue de la victime, en inversant les places ou en imaginant qu'il s'agit d'un de ses proches. Les éléments préalablement recueillis auprès de la victime permettent de soutenir ce questionnement. Il est important que le service s'engage à ne transmettre une lettre que si elle paraît authentique.

En effet, il est courant que lors du premier échange avec les victimes des personnes nous rétorquent « une lettre c'est trop facile, il va s'excuser sans le penser ». Une fois que l'auteur a pu accéder aux ressentis de la victime, il peut authentiquement éprouver des regrets et présenter des excuses sincères.

Entretien avec trois professionnels du service,
Jessica Cararas, Yéro Balde et Tumata Lemaire

RENCONTRER LA VICTIME



« Il a 12 ans, il est en 5ème. Il a tapé un « petit 6ème », sur le chemin du collège, juste parce qu'il n'a pas supporté son regard. Il mesure à peine 1m30, c'est une boule de colère avec une gueule d'ange. Sa mère est épuisée. Elle l'élève seule, elle bosse de nuit et les week-ends. Elle ne sait plus comment répondre aux « bêtises » et aux bagarres de son enfant.

Lui et moi, on travaille à définir la violence. Quand je le questionne sur ce que ça signifie pour lui, il me décrit la violence qu'il a connue à son arrivée en 6ème, sur ce même chemin qui mène au collège. Evidemment. L'établissement est enclavé dans un quartier qui subit de plein fouet la violence économique. Il est énorme et il n'y a pas assez d'adultes pour surveiller ce qui se passe pour les élèves et pour les protéger. Evidemment. Et puis il me parle de la violence de son père à l'encontre de sa mère et aussi à son encontre.

Contactée pour leur proposer une rencontre de médiation, la mère de la victime répond : « Non, on est passé à autre chose ». Quand j'informe ma gueule d'ange du refus de la famille de la victime, il raconte que cet enfant de 6ème supporte du harcèlement et du racket, toutes les semaines, dans les vestiaires de sport. Alors, je rappelle la mère de la victime et j'insiste pour qu'ils acceptent de se déplacer au Service de Réparation Pénale.

Deux mères autour de la table. L'une, anxieuse, honteuse. L'autre, sur la défensive, pressée. Aucune d'entre elles n'a envie d'être là. La gueule d'ange s'excuse, explique son geste, dit ce qu'il a appris sur la violence. Mais l'ange ne fait pas que passer. Il s'arrête et s'adresse à « sa » victime, sur un ton grave : « tu sais ce que tu vis dans les vestiaires, c'est de la violence, morale ». La maman du jeune victime n'avait pas perçu ce que son enfant vivait toutes les semaines. Il n'avait pas dit. Elle l'apprend de la bouche d'un autre enfant.

Deux mères repartent, en regardant autrement leur enfant. »

LA REPARATION DIRECTE À LA VICTIME

Mme, M. [REDACTED] je suis [REDACTED] je suis le responsable de l'incident et je tiens à m'~~excuser~~^{excuser} pour ce que j'ai fait.

Aujourd'hui j'ai pris conscience de ce que j'ai fait est grave grâce à mon passage en garde à vue, à la mesure de réparation pénérale qui ma après que j'ai eu beaucoup de chance car selon l'article 322-2 du Code Pénal, j'aurais pu encourir 3 ans d'emprisonnement et 45 000€ d'amende (diviser par 2 me que je suis mineur). Donc le fait d'avoir pris conscience de cela, fait que je ne recommencerai pas/jamais.

A cause de cette histoire, certaine chose on change dans ma vie exemple à même si ma mère me pardonne, elle ne me fait ~~pas~~^{plus} autant confiance qu'avant on ne me laisse plus sortir aussi tard qu'avant par exemple.

Je suis touché car par, ma mère doit payer cette facture.

Il est ~~si~~^{important} important pour moi que vous sachiez que je ne pensais pas que en faisant ça je vous ferai du mal. Je pensais que l'école allait être détruite donc dans ma tête si je faisais un truc, il n'y aurait aucune conséquence donc peut-être mais que j'ai ~~fait~~^{fait} fait est une chose bête qu'une chose mal/méchante. C'est pourquoi aujourd'hui, je vous demande de bien vouloir m'excuser.

Cordialement

[REDACTED] 2025



LA REPARATION DIRECTE À LA VICTIME

« Madame, je m'excuse de m'être battu avec votre fils.
[...] Je comprends que vous avez été inquiétés »
A, 16 ans

« Bonjour Madame et Messieurs les policiers,
Je vous fais cette lettre d'excuses car je me suis débattu après
l'interpellation et je vous ai donné des coups. [...] Je voulais oublier
cette histoire et que vous aussi vous puissiez l'oublier comme ça
on repart à 0. J'espère que cette lettre sera accepter et pardonnez.
Merci à vous les policiers puis bon courage à vous. »
M, 18 ans

LA REPARATION INDIRECTE : REPARER LA SOCIÉTÉ

Ecrire au Procureur de la République



« Il n'allait pas à l'école. C'était un gamin voyageur. Il était vraiment navré de ce qui s'était passé. Il n'y avait pas de victime. Il voulait présenter ses excuses, d'abord à la justice et ensuite à ses parents. Il m'a dit : « il faudrait que j'écrive ». Mais il ne savait ni lire, ni écrire. J'ai passé plusieurs séances à lui dessiner les lettres, en lettres bâton. Lui, il les a écrites à l'ordinateur dans mon bureau. C'est une énergie dingue qu'il devait déployer pour taper à l'ordi. Quand j'ai présenté la lettre au père, il a pleuré. Entre son père et lui c'était réglé. »

Extrait d'entretien avec Karine Violon,
éducatrice spécialisée

Une meilleure compréhension de son passage à l'acte

« J'ai compris que ce que je voulais c'était prouver que j'avais pas peur et que j'étais fort. Maintenant, je sais que c'est en construisant sa vie stable, en gagnant sa vie honnêtement qu'on prouve qu'on est fort »

L, 17 ans

« A cette période, j'étais rempli de haine et de colère suite à [...]. Ma mère a été démoralisée et triste pour nous deux. Moi je me sens mal de la voir comme ça à cause de moi. Ça a pu laisser des séquelles à la victime. [...] Ça m'a ouvert les yeux sur les problèmes de justices que la violence et les injures peuvent entraîner » A, 16 ans

Une conscience des connaissances pour autrui

« Pour la commune de... ils doivent forcément avoir une mauvaise image des jeunes [...] les agents communaux ne doivent surement pas accepter que leur travail soit souiller ainsi. Moi-même étant en formation... je ne supporterais pas que l'ont détruisent mon travail » J, 18 ans

Un engagement vis à vis de soi

« Pour réaliser mes projet je dois être en règle avec la loi. Je souhaite aller au bout de mes objectifs » J, 18 ans

« C'est quelque chose que je veux pas refaire, j'ai pas envie de recommencer » D. 16 ans

Un recul sur son parcours

« c'est bien que je me suis fait attraper car si on se fait pas attraper, on devient un voleur » K, 14 ans

« grâce aux rendez-vous de récupération pénale [...] j'ai pu me rendre compte que la loi n'était pas là pour me contraindre mais pour m'aider à vivre paisiblement avec autrui et pour me protéger moi et autrui » R, 16 ans

Un engagement vis-à-vis de la société, du procureur de la République

« Au jour d'aujourd'hui j'ai prit conséquence de cet acte qui ne se reproduiras plus »
T, 16 ans

« Dès lors, je peux vous assurer que cet acte qui me touche tout particulièrement ainsi que ma famille, ne restera pas sans conséquence sur mon comportement, sur ma vigilance et sur le choix de mon entourage dorénavant »

L, 15 ans

LA REPARATION INDIRECTE : REPARER LA SOCIÉTÉ

Les boîtes à douceur



« Je garderai en mémoire [...] la mise en place d'une réparation lourde de sens pour cinq jeunes, amis dans la vie, qui après avoir réfléchi à la manière dont ils pouvaient réparer leurs actes, ont mené, avec l'aide de leur éducatrice, une action à la portée bien plus importante qu'elle n'était imaginée au départ. Ils ont ainsi créé des boîtes à douceur (plaquette, affichage, récolte). Professionnels de l'Aidaphi, habitants des alentours, commerçants, c'est plus de 100 boîtes qui ont été récoltées. Ces dernières ont ensuite été distribuées auprès de femmes accueillies dans un CHRS. Je me souviens du regard de ces jeunes habitués à tout le confort proposé par leur parent. Je me souviens de leurs mots lorsqu'une visite des lieux a été proposée et qu'ils se sont rendus compte que plusieurs familles pouvaient se partager un même espace. Je me souviens, émue, de leurs gestes rassurants auprès des enfants qu'ils ont croisés ce jour-là. Je me souviens du retour du bilan qui avait été mené par l'éducatrice. »



Julie Chemin, directrice du SIE 45/41 et SRP de 2017 à 2024

LA REPARATION INDIRECTE : REPARER LA SOCIÉTÉ

L'action auprès d'un partenaire extérieur

Eduquer nos enfants, c'est l'affaire de tous



Si nous faisons appel à des partenaires extérieurs c'était pour s'enrichir de leur regard mais aussi car nous sommes convaincus que la question de la délinquance des mineurs - et surtout celle de la protection de notre jeunesse - est une responsabilité qui doit être portée par l'ensemble des acteurs de notre société : mairie, associations de quartier, victimes et leurs familles, parents...

LA REPARATION INDIRECTE : REPARER LA SOCIÉTÉ

L'action auprès d'un partenaire extérieur



Entretien avec Monsieur ROQUAIN, directeur de l'Union de Pétanque Argonnaise (UPA)



L'UPA est une association qui travaille dans l'intérêt des habitants de l'Argonne. Elle utilise la pétanque comme facteur d'inclusion car c'est une activité populaire, intergénérationnelle et interculturelle. L'association a célébré ses 30 ans en juin 2025. À l'origine, l'UPA intervenait sur deux pôles : sport et animation (accueil de loisirs sans hébergement). L'association souhaitait apporter sa contribution pour changer le regard négatif porté sur les jeunes du quartier. C'est notamment grâce au partenariat proposé par le Service de Réparation Pénale que l'UPA a pu développer son pôle socio-éducatif.

Les mineurs accompagnés par le SRP sont intégrés aux événements organisés par l'association en tant que « stagiaire ». L'objectif est de les valoriser en leur permettant de participer à la logistique d'actions d'animation du quartier. Beaucoup de mineurs arrivent avec des préjugés sur la pétanque et repartent transformés par l'expérience. Le partenariat proposé par le SRP répond aux convictions associatives selon lesquelles les jeunes doivent être évalués sur leurs compétences et leur implication et non sur une étiquette de "délinquant".

Le partenariat mené avec le SRP a permis à l'UPA d'asseoir sa légitimité comme acteur de la prévention de la délinquance puisque l'association est, depuis 2019, habilitée à recevoir des personnes dans le cadre de TIG (Travail d'Intérêt Général), de chantiers éducatifs et de stages de réparation pénale. La collaboration avec le SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation) et la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse) est dans la continuité de ce qui avait été initié avec le Service de Réparation Pénale.



Entretien avec Bernadette Guérin, présidente du comité du Secours Populaire de Beaugency



Notre rôle est d'aider les personnes en difficulté. Nous considérons les jeunes auteurs de délit comme des jeunes en difficulté, c'était donc logique de les accueillir. L'objectif était de leur donner une chance, de leur montrer qu'on s'intéresse à eux, de les aider à comprendre qu'on peut s'en sortir. Nous les avons considérés comme des êtres humains normaux car personne n'est à l'abri d'être plongé dans ce genre de délinquance.

Parmi tous les jeunes accueillis un seul est reparti car il ne respectait pas le cadre. Tous les autres ont accepté ce qu'on leur demandait de faire. Certains sont même revenus après pour nous aider.

Je regrette énormément que ce service ferme, que ce genre d'association soit abandonnée. C'est regrettable qu'il faille attendre qu'un jeune fasse des grosses bêtises pour ensuite le mettre en prison. Alors que quelques heures de travail dans l'intérêt public ça peut l'aider à comprendre.

Les partenaires, ça a été aussi :



S'inscrire à la Mission Locale, s'adresser à l'APLEAT ou à l'ANPAA (soins en addictologie), consulter un « psy » (libéral, CMP, ASAP)... Cela fait tout autant action de réparation car nous savons que, parfois, le délit est le symptôme d'un mal-être silencieux. C'est parce que les rencontres individuelles sont un lieu d'écoute sans jugement de la parole du jeune que ces pistes de réparation personnelle peuvent émerger.

Le
29

mail.com

Fait à [redacted] août 2025

Madame, Monsieur,

Je vous adresse cette lettre afin de témoigner de mon expérience au sein du Service de Réparation Pénale (SRP) d'Orléans.

Ce service m'a accompagné durant l'année 2024, suite à un délit datant de 2022. Entre ces deux dates, ma vie a continué et j'ai évolué. Au moment des faits, j'étais encore lycéen, pas forcément conscient des répercussions de mes actes. La décision de réparation pénale est intervenue à un moment crucial pour moi : elle m'a concrètement sauvé, aussi bien pour mes études que pour mon avenir.

Après cette période, j'ai pu poursuivre des études supérieures et travailler dans mon domaine de rêve : la mode. Avec un jugement inscrit sur mon casier judiciaire, cela aurait sans doute été impossible. J'aurais pu être empêché de passer mes examens et mes projets auraient été brisés.

Le programme du SRP m'a donné la possibilité de repartir à zéro et de faire les choses proprement. Sans cet accompagnement et cette clémence, mon avenir aurait pu basculer de manière irréversible.

Je suis convaincu de l'utilité de ce service. Il permet de sauver des jeunes qui risquent de s'égarer, en privilégiant l'éducation, la compréhension et la parole plutôt que la sanction pure. Comprendre le pourquoi d'un acte est essentiel : bien souvent, on ne voit que le geste sans chercher à comprendre le contexte.

Dans mon cas, mon délit est survenu l'année de la perte d'un proche. Cela ne justifie en rien mes actes, mais savoir que des personnes prennent le temps d'écouter, de comprendre et d'accompagner, donne de la force et l'envie de s'en sortir.

Aujourd'hui, je suis en Master à l'Université Paris-Dauphine, classée parmi les 50 meilleures écoles au monde. À la rentrée, je pars en alternance dans une maison qui représente pour moi un rêve : Kenzo. Tout cela a été rendu possible, en partie, grâce à la seconde chance offerte par le SRP.

C'est pourquoi je souhaite exprimer ma profonde reconnaissance envers le SRP d'Orléans, pour leur écoute, leur accompagnement et leur confiance. Un merci tout particulier à Madame Lucie Chabba, qui m'a suivi durant ces cinq mois.

Enfin, je tiens à souligner qu'il serait profondément regrettable de voir disparaître un tel service. Sans lui, de nombreux jeunes en difficulté n'auraient pas droit à une seconde chance, comme celle qui m'a été offerte et qui a changé le cours de ma vie.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

[redacted signature]

BRÈVE D'UN ACCOMPAGNEMENT EN RÉPARATION PÉNALE



Prendre soin c'est aller vers la réparation

Lucie Chabba, éducatrice spécialisée

Nestor* est un très jeune garçon de 13 ans, l'âge auquel la justice des mineurs commence à s'appliquer. Nestor a la dégaine de ses mômes livrés à eux même, ceux qu'on laisse partir le matin, sans un coup de gant de toilette sur le nez, sans un coup de peigne dans les cheveux, sans un bisou sur la joue. Nestor a la dégaine de ces mômes qu'on laisse. Nestor est tout petit, mais il fait déjà des bêtises de grand, des trucs dangereux. À 13 ans, il connaît les geôles de garde à vue, les courses poursuites avec la Police, les bagarres entre quartiers.

Si je peine à être en lien avec le père de famille, Nestor, lui, vient à chaque rendez-vous, il n'en a pas loupé un, et il parle. Il parle. À la fin de l'entretien, lorsque je lui demande s'il a une question, il me dit : « oui ! Je peux avoir un thé ? ». Un peu désarçonnée la première fois, c'est ensuite devenu notre rituel. Je crois que si j'avais eu du pain grillé et du beurre je lui aurais préparé ses tartines ! Nestor avait besoin qu'on s'occupe de lui... et il savait qu'en venant au service, il trouverait la chaleur que son foyer ne lui offre pas. Un jour, Nestor arrive la main ensanglantée. Avant de venir, il a « joué avec un tesson de bouteille ». mouais... Alors, avant même de nous installer dans un bureau, je lui ai proposé de le soigner. Il a accepté. Il s'est lavé les mains, je l'ai désinfecté et posé des pansements.

Nestor est reparti avec son thé et ses pansements.

La mesure de Réparation Pénale ne réparera pas tout. Elle ne réparera pas toutes les failles de sa vie, celles d'un système familial dysfonctionnel**, mais elle lui aura, au moins, donné l'expérience que des adultes peuvent prendre soin de lui, avec l'espoir que plus tard, il parviendra à en faire de même pour lui et autrui.

*prénom modifié // **pour ce jeune garçon, le service de réparation pénale a envoyé une Information Préoccupante.

« C'est quelque chose que je veux pas refaire, j'ai pas envie de recommencer »



« Je me sentais mal de ce que j'avais fait mais j'ai réussi à parler. La parole, c'est pas ce qui manque et en parlant de l'acte on débloque d'autres choses. Ça m'a permis de me sentir mieux dans ma peau »

LES ATELIERS COLLECTIFS

Initialement pensés pour réduire la charge de travail, ils se sont avérés tout aussi chronophages que les accompagnements individuels. Cependant, ils ont permis de donner aux adolescents eux-mêmes un rôle à jouer pour permettre à leurs pairs d'évoluer. En outre, les ateliers collectifs permettaient de compléter notre connaissance du jeune en observant leurs interactions entre eux et avec d'autres adultes.

L'atelier écriture

Cet atelier a été proposé à des jeunes dont le passage à l'acte était lié à des événements de leur vie particulièrement impactants, afin qu'ils puissent y mettre du sens, explorer leurs ressentis et expérimenter une autre voie pour les exprimer.

Animé par une intervenante extérieure, Mme FOUCHER, l'atelier offrait aux jeunes la possibilité d'écrire, à partir de consignes et d'outils ludiques, pour parler d'eux-mêmes et de leur parcours sans s'exposer. Il leur était ensuite proposé de partager cet écrit aux autres participants de l'atelier. En effet, le travail d'écriture puis de partage des productions permet d'accueillir les ressentis, d'échanger et d'élaborer une relecture du sens que la personne tire de son histoire.

*"Mêler vécu et invention,
ça rend les choses plus douces »*

G. 18 ans



9h30 - les jeunes arrivent progressivement dans la salle. Tête baissée. Leur attitude montre une gêne et un manque de motivation à venir à cet atelier qui s'inscrit dans leur contrat de réparation pénale ; donc vécu très certainement comme obligatoire. Ils ne se connaissent pas. Se regardent à peine. Je suis autant intimidée qu'eux. Il va falloir réussir à briser la glace pour qu'en une journée ils puissent me faire confiance afin d'utiliser cet atelier pour s'exprimer, travailler leur estime de soi et se laisser aller à la rencontre d'eux-mêmes et de l'autre autrement à travers l'écriture. Seuls les temps d'accueil, du déjeuner et d'un bilan collectif seront en présence d'un éducateur du service.

9h45 - Je les invite d'abord à poser le cadre tous ensemble à l'aide de post-it pour éviter la peur de la page blanche, la honte ou le souvenir douloureux de la mauvaise écriture. Construire ensemble des règles communes pour quelques heures pour ces jeunes qui ne les ont à un moment pas respecté.

Confidentialité, non jugement, pas d'obligation à lire,... Moi aussi je m'engage "je ne sais pas pourquoi vous êtes là. Ce qui m'importe c'est qui vous êtes là aujourd'hui avec moi. Ce qui est dit dans l'atelier reste dans l'atelier sauf si vous avez envie de le raconter lors de vos entretiens individuels".

10h - la valse des consignes d'écriture et de lecture commune commence.

Si j'étais un animal, un métier, un personnage - Je me souviens de la première fois... J'aime/Je n'aime pas, j'ai aimé/je n'ai pas aimé, j'aimerai/Je n'aimerai pas... A chaque jeu d'écriture, je leur demande de poser par écrit leur réponse de manière individuelle ou en groupe. Puis dans un second temps que leur écrit soit lu à voix haute par eux-mêmes, un autre jeune ou moi-même.

Peu à peu, au fur et à mesure de la journée, leur regard s'ouvre, leur assise change, des rires même se partagent. Je suis de plus en plus face à un groupe d'enfants et non des jeunes en service de réparation pénale. C'est comme si certains renouaient le temps d'un instant avec leurs rêves, leurs passions ou leurs envies. La gêne se transforme en marque de soutien. Le manque de motivation se transforme en écoute de l'autre. Ils se rendent compte qu'ils sont semblables - tous sont là pour avoir commis quelque chose - et en même temps que leur histoire de vie est différente. Certains arrivent à relativiser sur ce qu'ils ont fait ou vécu par rapport à d'autres. Pour d'autres le chemin semble encore loin. Ils ne se recroiseront certainement jamais et c'est certainement aussi pour cela qu'ils ont pu oser ETRE le temps de quelques heures autrement.

LES ATELIERS COLLECTIFS

L'atelier de citoyenneté

Le confinement sanitaire de 2020 a obligé l'équipe à repenser les activités de réparation : les associations devaient respecter des jauges de présence, leurs bénévoles, parfois des personnes retraitées ou âgées, se sont mises en retrait... Face à ces nouvelles contraintes, l'équipe a développé d'autres formes d'intervention : utilisation de la vidéo et ateliers à l'interne. L'atelier de citoyenneté est un de ceux là. Il avait deux visées : informer les jeunes sur le fonctionnement de la justice et l'élaboration de la loi et leur permettre d'échanger et d'élaborer sur ce que la loi représente pour eux.

Tout comme la mesure elle-même, cet atelier était fondé sur le principe de permettre aux jeunes de quitter la place d'auteur pour occuper celle d'acteur. La méthodologie, qui découle de cela, se voulait participative avec des débats en groupe, du travail en sous-groupe, des supports qui proposent de la manipulation...

L'objectif était de favoriser que les jeunes osent une parole personnelle au sein d'un collectif et de soutenir que chacun, par sa contribution aux débats, permette que les représentations de tous évoluent.

En suspendant notre jugement, nous leur reconnaissons une parole «valide». L'intérêt manifesté par les jeunes pour les activités de débat illustre à chaque fois un besoin d'être entendu et reconnu dans leur parole. La participation à des audiences de comparution immédiate et les jeux de rôle qui s'ensuivaient parfois suscitait toujours leur engouement : Ils pouvaient être acteurs - au sens artistique - en endossant le rôle de défenseur de la victime, de Juge, de Procureur de la République...

LES ATELIERS COLLECTIFS

L'atelier Prévention des risques



Créé en 2021, en partenariat avec l'association Prévention Routière, cet atelier, s'adressait aux jeunes auteurs d'infractions au code de la route ou en lien avec les stupéfiants. Il s'inspirait de l'expérience des « ateliers de prévention routière » mais en partant du postulat que le savoir se trouvait, avant tout, du côté des jeunes et pas seulement du côté des adultes, une formule alors inédite dans l'Hexagone.

Des informations leur étaient dispensées mais en fonction des questions qu'ils se posaient dans les échanges. La journée avait pour objectif de susciter chez les participants une mise en réflexion personnelle quant à leur rapport à la loi et à la prise de risque, de confronter leurs croyances et les attentes de la société, parfois de mûrir leur propre projet de vie et, en tout cas, de prendre conscience et d'affirmer leurs valeurs, dans un espace de parole exempt de jugement. Il nous paraissait essentiel que les supports d'animation favorisent les interactions entre jeunes, leur permettent d'évoquer leur vécu et de développer leurs capacités d'analyse et d'argumentation.

LES ATELIERS COLLECTIFS

L'atelier Prévention des risques



« L'atelier prévention routière a été créé en réponse à un appel à projet du FIPD. Le Service de Réparation Pénale a recherché les partenaires potentiels et les thématiques souhaitées puis le montage de l'atelier s'est fait en lien avec l'Association de Prévention Routière. L'objectif de départ était de recréer une « mini cité » le temps d'un atelier : que ceux qui culpabilisent à l'extrême puissent se rendre compte que d'autres sont dans la même situation; que ceux qui ne prennent pas suffisamment en compte les autres et l'impact de leur acte puissent l'entendre de la part d'autres personnes

Cela permettait également de décaler les professionnels de la place de moralisateurs, ce qui correspond aux valeurs du service quant à la place de l'éducateur dans cet accompagnement. »

« J'ai pu dire des trucs puissants, que je pense »

J, 16 ans

L'atelier théâtre



En tant que metteur en scène, je suis intervenu pendant plusieurs années dans le cadre du dispositif de « réparation pénale » au sein de l'Aidaphi.

[...] Les jeunes arrivaient anxieux dans la salle, mains dans le blouson fermé jusqu'au cou, visages sombres, regards au sol, échanges verbaux réduits au minimum... [...] Peu à peu, la confiance s'instaurait entre nous, et tous gagnaient en assurance, en estime de soi, en aisance. [...] Ils prenaient, au fil des heures, conscience de leurs qualités personnelles et de celles des autres, jusqu'à former en fin de journée un véritable groupe. Personne n'a été mis de côté, ni rejeté par le collectif. La disparité des âges n'a jamais été un problème. [...] Certains groupes éprouvaient certes plus de difficultés que d'autres dans l'improvisation, l'expression d'émotions et de sentiments. Nous n'avons jamais abordé de manière frontale ou moralisatrice la raison de leur présence en réparation pénale. Toutefois, nous touchions, via des saynètes, le rapport à l'autorité, au respect, à l'écoute, à l'altérité... Nous avons toujours essayé de tirer vers le haut. Les improvisations créaient du débat. Nous avons ainsi dû distinguer ce qui était de l'ordre du personnage ou de l'interprète. Une notion essentielle.

Année après année, j'ai travaillé sereinement avec quatre éducatrices : des personnalités forcément différentes mais réunies par leur volonté commune d'aider, soutenir, relever ces jeunes, quelquefois fort mal engagés sur le chemin de la vie. J'ai apprécié leur enthousiasme, leur générosité, leur clairvoyance... Nous avons toujours constitué de véritables binômes, où chacun apportait à l'autre son expérience et ses compétences. [...] cette formation singulière où il faut faire preuve de psychologie, de tact, d'empathie mais aussi de fermeté, d'ambition pédagogique.



L'atelier théâtre

• • •

Que le service de réparation pénale ferme aujourd'hui ses portes est un vrai crève-cœur... Je ne connais pas les tenants et aboutissants d'une telle interruption mais en tant qu'intervenant extérieur, j'ai compris tous les bienfaits que ce service pouvait apporter à des jeunes gens en difficultés sociales, sociétales, en rupture avec le monde des adultes, sans repères... espérons que cette décision ne soit pas irrévocable et que ce service retrouve prochainement le jour.

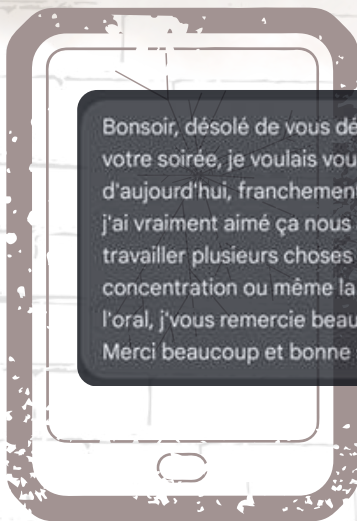
Eric Cénat, Théâtre de l'Imprévu

« Je me suis senti libre pour m'exprimer et j'ai apprécié de pouvoir le faire dans ma gestuelle aussi. C'était très ludique. Ça change de mon ordinaire. »

Z. 14 ans

« Je me suis senti libre pour m'exprimer et j'ai apprécié de pouvoir le faire dans ma gestuelle aussi. C'était très ludique. Ça change de mon ordinaire. »

Z. 14 ans



Bonsoir, désolé de vous déranger durant votre soirée, je voulais vous un petit retour d'aujourd'hui, franchement c'était super, j'ai vraiment aimé ça nous a permis de travailler plusieurs choses comme la concentration ou même la prise de parole à l'oral, j'vous remercie beaucoup. Merci beaucoup et bonne soirée à vous

entraide apprentissage
 amusement agréable exercices
 concentration sociabilité
 moment de partage
 camaraderie respect
 joie activités
 prendre sur soi cool
 communication paroles cool
 mouvement
 amélioration respect
 créativité
 connaissances
 intéressant
 réflexion cohésion découverte
 communication non verbale éloquution

sympa enrichissant humour courage captivant



Une expérience d'atelier théâtre

Alan* a 14 ans. Depuis le début de l'accompagnement il ne se départit pas de sa posture en faux-self. Il manque de spontanéité. Je ne parviens pas à voir le « vrai » Alan. Il s'efforce de me dire à quel point il a mal agi, à quel point il avait déçu sa mère. Alan disait ce que je voulais entendre, ou du moins, ce qu'il pensait que je voulais entendre. Au fil des rendez-vous, nous tournions autour du pot, autour du pot bien fermé de ses émotions, de ses pulsions et autres motivations.



Au fil des rendez-vous, ensemble, nous ne parvenions pas à aborder le cœur de la question ; POURQUOI ? Pourquoi cet après-midi là, alors qu'il avait passé une bonne journée au centre de loisirs, alors qu'il était avec des amis sympas, alors qu'il n'avait jamais fait ça avant, pourquoi cet après-midi là il avait dégradé une école ? En entretien duel, Alan mettait toute son énergie pour me montrer l'image d'un enfant sage, sérieux et pieux. Alan se voulait exigeant, dur avec lui-même et semblait se mettre beaucoup de pression.

N'était-il donc pas là le problème ? l'écart, le fossé, la béance entre l'adolescent et ses pulsions et l'adolescent et ses pressions ?

Alors j'ai pensé que participer à l'atelier théâtre pourrait l'aider à quitter l'enveloppe de son personnage, pour, peut-être, pouvoir donner accès à sa personne. Travailler sur l'expression de ses émotions pourrait peut-être permettre la rencontre. Rencontre entre lui et moi ? Rencontre entre lui et lui ?

Alan est arrivé à l'atelier collectif avec la réserve que je lui connais. Observateur d'abord, puis joueur. Alan a joué, comme un tout-petit dans la cour de récré ou à un goûter d'anniversaire. Il a joué « à faire semblant », il a joué à « faire comme si... ». Alan a oublié pourquoi il était là, il a oublié la discipline qu'il s'était imposé à être un autre. Il a répondu à chaque consigne avec un enthousiasme contagieux.

Alan était Alan.

Pendant ces quelques heures, Alan était Alan, libéré du carcan qu'il s'était fabriqué. Le temps du jeu, plus de morale, plus de religion, plus d'injonctions scolaires.

Plus tard, j'ai revu Alan en entretien individuel, malheureusement la coquille s'est refermée. Le moment privilégié que nous avons vécu ensemble n'a pu perdurer au-delà son milieu ambiant.

Néanmoins, il restera toujours en lui ce souvenir de cette expérience. Alan a découvert une part de lui, une manière de s'amuser, une manière de briller autrement qu'en laissant derrière lui des débris


*prénom modifié

Lucie Chabba, éducatrice spécialisée



RÉPARER LES LIENS FAMILIAUX. LA PLACE DES PARENTS

« Quand on met au monde un serpent, on l'attache
quand même à sa ceinture »
Une mère.



Colère, honte, culpabilité, déception...
l'épreuve du délit et la confrontation à la justice pour
leur enfant est douloureuse pour la plupart des parents...
La mesure de RP agit aussi pour réparer des liens
familiaux que le délit a parfois abîmé.



La honte !

00h51, le téléphone sonne : numéro masqué.

- Bouche pâteuse : « Allo ? »

- Ton sec : « Vous êtes bien Madame X ? Votre fils est en garde à vue, il va être auditionné par un officier de police judiciaire. »

Flagrant délit, conduite sans permis, refus d'obtempérer, détention de stupéfiant... les mots tombent comme des pierres mais ne font pas sens. Mais non, ce n'est pas possible, c'est sûrement une erreur, pas mon fils ! La peur, la colère, la Honte !

7h13, commissariat central d'Orléans, je voudrais disparaître, pourvu que je ne croise personne : « tu me fais Honte ! »

Convocation au tribunal, mesure de réparation pénale. On se présente une demi-heure en avance : portique, contrôle, dédale de couloirs et portes battantes, on arrive haletant, en retard... La Honte !

Bureau miteux, mobilier d'un autre temps, mais qui est cette femme qui nous accueille et nous sourit ? J'ai tellement honte...

Educatrice, délit, loi, accompagnement éducatif, entretiens, activité de réparation. Les mots se mélangent. Et lui qui ne dit rien, tête baissée et bouche mutique. Mais enfin, répond, explique-toi ! Comment peux-tu me faire vivre ça, moi qui t'ai tout donné ! La Honte ...

Cinq mois s'écoulent, la vie reprend son cours : le quotidien, le travail, les enfants, la maison. Des rendez-vous dont il ne dit rien, mais à quoi peuvent bien servir ces entretiens ? Et puis, tout doucement, le changement s'opère, il est infime mais il est visible pour qui veut le voir. On dirait qu'il a grandi, qu'il est devenu plus mature.

Dernier entretien au service de réparation pénale : « votre fils se sentait coupable, il s'est impliqué dans la mesure, il a pris ses responsabilités et réparé ses erreurs. Il a beaucoup réfléchi et vous a écrit cette lettre qu'il va vous lire... moment d'intense émotion !

Larmes de soulagement : « Mon fils, je suis si fière de toi... »

« Mon fils me faisait de bons retours. C'est un bon accompagnement.
Ça évite de passer devant le Juge. Au début j'avais un sentiment
d'injustice, mais après j'ai compris et j'ai vu le positif ».

Mère de R.

« Progrès considérables dans l'attitude de mon fils, notamment dans
son impulsivité et dans ses transgressions aux règles »

Mère de E.

« Il est désormais plus mature et autonome, ce qui
facilite sa prise de recul »

Mère de Y.

« Je suis fière de mon fils »

Mère de A.

« Sans cet accompagnement, la situation et le comportement
d'A. se seraient dégradés »

Mère d'A.

« Son comportement s'est amélioré au cours de la mesure
de réparation, il ne fait plus de bêtises »

Mère de O.

« Mon fils a muri, y compris dans son investissement
dans ses études »

Mère de B.



« Je me souviens d'un jeune garçon en grande difficulté relationnelle avec son père. À travers la mesure de réparation pénale, dans un cadre sécurisant et bienveillant, des non-dits familiaux ont pu être levés. Ce mineur, qui exprimait sa détresse à travers des actes délictueux, tentait d'alerter ses parents. Sa quête d'être vu et écouté a pu être amorcée lors de nos échanges. »

Océane Demouis, stagiaire éducatrice spécialisée



« L'intervention éducative permet également à certains parents de réfléchir à leur posture parentale et d'entrevoir les conséquences sur le grandissement de leur enfant. »

Laëtitia Verdicchio, éducatrice spécialisée

CONCLUSIONS ET
PERSPECTIVES DE LA
JUSTICE DES MINEURS





« La réparation pénale est bien plus qu'une simple alternative à une sanction judiciaire [...] : c'est une démarche bien plus humaine, éducative et réparatrice, à la fois pour le jeune, pour sa famille et pour la société. Plutôt que de [..] stigmatiser, on [..] tend la main. C'est une démarche exigeante, parfois inconfortable, mais terriblement formatrice. Elle replace l'acte délictuel dans une dynamique de sens et de responsabilité, au lieu de se limiter à une réponse punitive. Elle permet aussi aux victimes, lorsqu'elles sont impliquées, de se sentir reconnues, écoutées, et parfois même apaisées.

Ce service incarnait un espace de rencontre, d'écoute, d'engagement, de création, où chaque acteur - jeune, éducateur, victime, institution - pouvait contribuer à transformer une erreur en occasion d'apprentissage et d'expérience, contribuer à rétablir un dialogue entre les jeunes et la société et à prévenir la récurrence de manière constructive. »

Julie Chemin,

Directrice du SIE 45/41 et SRP de 2017 à 2024

Depuis la promulgation de l'ordonnance de 1945, texte fondateur de notre justice des mineurs, la prise en charge des mineurs auteurs d'infraction a connu des évolutions qui l'ont faite tanguer entre éducation et coercition. Si les facteurs sont multiples à la baisse de sollicitation que le Service de Réparation Pénale a connue depuis 2016 - méconnaissance de la mesure par les juridictions, empilement de nouvelles mesures plus expéditives ... - le contexte sociétal actuel n'est pas étranger à la fermeture d'un service qui donnait la priorité à l'éducatif. La période que nous vivons est davantage répressive à l'égard des mineurs mais qui pourrait prévoir l'étape suivante ?

Nous espérons que ce recueil témoigne utilement du bien-fondé pour notre société de mettre en œuvre des alternatives à la sanction pénale pour nos jeunes et nos enfants.

En effet, nous croyons que pour prévenir la récidive il faut offrir au mineur accompagné les moyens d'opérer des changements, non seulement dans son quotidien mais aussi dans son rapport à la loi, à autrui et à lui-même.

Cela réclame du temps.

Cela nécessite qu'il ait assez confiance en lui-même et envers les adultes.

Cela suppose que les adultes ne soient pas là pour donner les réponses mais plutôt pour poser les questions qui l'aideront à cheminer.

Cela demande que nous fassions confiance à son potentiel et que nous l'aidions à le développer.

REMERCIEMENTS

Un grand merci à tous les jeunes et leurs parents dont les mots paraissent dans ce livret.

Merci à Marion Le Coguic, chargée de la communication à l'Aidaphi, pour son aide dans la mise en page.

Merci à Elsa Foucher, de la Compagnie Funamplume, pour son soutien dans la mise en œuvre et l'élaboration de ce livre.

CONTRIBUTEURS

Caracas Jessica, Chabba Lucie, Choudat Nathalie, David Pierre, Daghoughi Sahra, Jalloul Malak, Lemaire Tumata, Peigneau Christelle, R'Hbali Halima, de l'équipe du Service de Réparation Pénale.

Baldé Yéro, Bertrand Manon, Chemin Julie, Demouis Océane, Houx Francis, Saban Lucie, Verdicchio Laëtitia, Violon Karine, anciens salariés du Service de Réparation Pénale.

Cénat Eric du Théâtre de l'Imprévu, Guérin Bernadette du Secours Populaire, Jamet Sandra de la Prévention Routière, Roquain David de l'Union de Pétanque Argonnaise.

